

*Direction du personnel  
et des services*

**Arrêté du 21 septembre 2000 modifiant l'arrêté du 26 mai 1998 portant nomination au conseil scientifique de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat**

NOR : *EQUP0010158A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,  
Vu l'arrêté du 28 janvier 1991 relatif au conseil scientifique de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ;  
Vu l'arrêté du 19 juillet 1991 fixant l'organisation de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ;  
Sur proposition du directeur du personnel et des services,  
Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

L'article 3, alinéa 1 de l'arrêté du 27 mars 1998 portant nomination au conseil scientifique de l'Ecole nationale des ponts et chaussées est remplacé par l'alinéa suivant :

« M. Perdrizet (François), directeur de la recherche et des affaires scientifiques et techniques du ministère de l'équipement, des transports et du logement, assiste aux réunions du conseil scientifique. »

Article 2

Le directeur du personnel et des services et le directeur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Pour le ministre et par  
délégation :  
*Le directeur du personnel  
et des services,*  
P. Chantereau